



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Banalisation et l'infiltration de la propagande du Hamas

Question écrite n° 12410

Texte de la question

M. Julien Odoul interroge M. le Premier ministre sur la responsabilité du Gouvernement dans la diffusion et la banalisation de contenus islamistes et antisémites par des dispositifs publics culturels et éducatifs et sur leurs conséquences. Plusieurs faits récents, graves et concordants, révèlent une dérive préoccupante. D'une part, un ouvrage islamiste intitulé *Péchés et guérison* d'Ibn Al-Qayyim, au contenu violent, homophobe et antisémite, a été rendu accessible à des jeunes par le biais du Pass culture, jusqu'à être disponible dans des enseignes grand public telles que la Fnac. Cet ouvrage développe une vision religieuse fondamentaliste et salutiste, légitime la violence au nom de la loi religieuse et désigne explicitement les juifs et les chrétiens comme des ennemis, constituant un vecteur manifeste de radicalisation idéologique. D'autre part, des manuels parascolaires destinés à des élèves de terminale, publiés par Hachette Livre, ont qualifié les 1 200 Israéliens assassinés lors des attaques terroristes du 7 octobre 2023 de « colons juifs ». Une telle terminologie ne relève pas d'une maladresse pédagogique, mais d'une reprise directe de la rhétorique du mouvement terroriste Hamas, opérant une falsification manifeste des faits, déshumanisant les victimes civiles et diluant la responsabilité terroriste dans une lecture militante du conflit. Le fait qu'un tel contenu ait pu être validé, imprimé et diffusé à destination de lycéens interroge gravement les mécanismes de contrôle éditorial et la capacité de l'institution scolaire à garantir la neutralité politique et le respect de la vérité historique. Cette banalisation progressive du vocabulaire et des récits idéologiques n'est pas sans effets concrets. Elle participe à créer un climat dans lequel la violence terroriste est relativisée, voire assumée. Les événements récents survenus à l'université Paris 8 en apportent une illustration particulièrement alarmante : lors d'un meeting dit « propalestinien », des intervenants ont publiquement refusé de condamner les attaques du 7 octobre 2023. Ce glissement est révélateur : lorsque des supports éducatifs transforment des civils assassinés en « colons », la question n'est plus de savoir si le terrorisme doit être condamné, mais s'il peut être justifié. La répétition de ces faits, de l'école à l'université, pose une question majeure de cohérence de l'action publique. Comment l'État peut-il affirmer lutter contre la radicalisation, l'entrisme islamiste et l'antisémitisme, tout en laissant ses propres dispositifs culturels et éducatifs financer, diffuser ou banaliser des contenus qui nourrissent ces dérives idéologiques dès le plus jeune âge ? Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures interministérielles le Gouvernement entend prendre pour mettre un terme au financement public et à la diffusion de contenus relevant de la propagande du Hamas et de l'islamisme ; comment il compte renforcer de manière effective les contrôles sur les manuels scolaires et parascolaires afin d'empêcher toute dérive idéologique pro-terroriste islamiste ou propagandiste et quelles actions concrètes seront engagées pour enrayer durablement la montée de l'antisémitisme dans les universités françaises, dont les racines idéologiques s'installent bien en amont, dans certaines complaisances culturelles et éducatives de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12410

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 520